

# Règlement du village de vacances

## **Préambule :**

Le fait de séjourner au village implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement par tous les membres de la famille de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion immédiate de son auteur et de sa famille.

## **Accueil :**

- Arrivée : l'arrivée se fait à partir de 15h, présentez vous à l'accueil afin de régler le solde de votre facture. Les mandats cash ne sont pas acceptés. Les gîtes sont attribués par la direction du village. Aucun changement d'emplacement ne sera accepté le jour de l'arrivée. En cas d'arrivée après 20h, prévenir le village au 06 24 86 63 65.
- Assurance : il vous sera demandé une copie de votre quittance d'assurance multirisque habitation.
- Cautions : il vous sera demandé à l'arrivée 2 chèques de caution, ou une empreinte bancaire, détruits après inventaire détaillé.

Le premier d'un montant de 200 euros servant à couvrir d'éventuelles dégradations volontaires ou non.

Le deuxième d'un montant de 40 euros pour le ménage de fin de séjour si celui-ci n'est pas effectué.

- Inventaire : Vous trouverez une feuille d'inventaire dans votre gîte. En cas d'anomalie, veuillez prévenir l'accueil dans les plus brefs délais pour le contrôle.

**Après ces formalités, vous recevrez la clé de votre logement.**

## **Entrée du village :**

- L'accès du village est strictement réservé aux résidents.
- Aucun véhicule ne circule dans le village, une place de parking vous est réservée à l'entrée du village.
- Le stationnement d'un camping car ou assimilé vous sera facturé 15€ par nuitée.
- Un badge pour la barrière électrique vous sera remis à votre arrivée. En cas de perte, il vous sera facturé 30€.

## **Visite :**

- Les visiteurs peuvent être admis dans le village, sous la responsabilité des résidents qui les reçoivent et doivent prévenir l'accueil de leur présence.

## **Sécurité :**

- Des barbecues sont à votre disposition dans le village. Tout barbecue mobile est interdit.
- La direction décline toute responsabilité en cas de vol.

## **Vie collective :**

- Dans la partie logement du village vacances, le silence doit être total de 22h30 à 8h du matin.

## **Hygiène, sécurité :**

- Le village est soumis au tri sélectif. Merci de respecter cette obligation.
- Pour des raisons de sécurité et d'esthétique, il est interdit de tendre des cordes à linge entre les arbres.
- Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte du village

## **Enfants :**

- Les aires de jeux, réservées aux enfants et la piscine sont placées sous la responsabilité de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accidents.
- Du 5 juillet au 27 août, le village propose un club gratuit pour les enfants à partir de 3 ans (enfants propres). Il vous est proposé de 10h à 12h, le lundi, mardi jeudi et vendredi et le mercredi de 10h à 16h.

## **Piscine :**

- L'accès à la piscine est strictement réservé aux résidents. Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents.
- L'accès est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes non munis d'un certificat de non contagion.
- Les jeux gonflables et « frites » polystyrène ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine.

## **Départ :**

- Les logements doivent impérativement être libérés avant 10h. Les cautions seront détruites après inventaire détaillé.

## **Services :**

- Jetons de machine à laver (5€) et sèche linge (4€ les 20min) sont en vente à l'accueil.
- Dépôt de pain et de spécialités au village en juillet et août.
- Locations de vélos et billetterie pour l'île d'Yeu

**La direction se réserve le droit de porter plainte en cas de manquement grave au règlement.**